



AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

06 janvier 2021

Positionnement hiérarchique

Commune d'Yzeure

Direction : DE

Service : Multi-accueil l'Escalette

Pôle : /

Supérieur hiérarchique : Brun Charlène

Lieu d'exercice : L'Escalette

Cadres d'emploi ou grades acceptés : Adjoints d'animation, titulaires du DE d'Auxiliaire de Puériculture

Missions principales exercées sous l'autorité du responsable hiérarchique

- + Accueillir les enfants et les familles en établissant une relation de confiance,
- + Prendre en charge l'enfant dans sa globalité au sein d'une équipe disciplinaire,
- + Identifier les besoins de chaque enfant dans les différents moments de la journée et savoir y répondre de manière adaptée tout en respectant le rythme de chacun et le projet d'établissement,
- + Prendre en charge les enfants individuellement ou en groupe et mener les activités d'éveil, les sorties, les fêtes qui contribuent au développement de l'enfant,
- + Effectuer les soins au quotidien de chaque enfant,
- + Collaborer avec l'équipe dans le respect des compétences de chacun pour organiser son travail,
- + Etablir une relation de confiance avec les familles,
- + Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité afin de participer à l'entretien des locaux, des équipements et du matériel,
- + Participe à l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant et le matériels de soins et ludiques,
- + Les Auxiliaires de puéricultrice présentent sur la structure assurent un rôle de continuité de direction et elles passent le relais avec la direction en cas d'absence de la responsable et de son adjointe,
- + Accueil les stagiaires en lien avec sa hiérarchie,

Autres missions éventuelles exercées sous l'autorité de responsable(s) fonctionnel(s) à préciser

Ponctuellement, comme tout agent de la commune de la collectivité, l'agent pourra être sollicité pour participer aux diverses réunions de service ainsi qu'à des actions transversales mises en œuvre au sein de la collectivité,

Il sera demandé à l'agent de se former régulièrement,
Participation aux réunions d'équipe,

Conditions d'exercice

Personnel encadré : -

Moyens mis à disposition :

Contraintes de gestion du temps : doit pouvoir s'adapter aux changements d'horaires liés aux besoins du service

Cycle de travail et horaires : cycle B6 en 36h sur 5 jours. En poste en alternance matin soir journée ou coupée.

Astreintes : non

Efforts physiques (nature) : oui, port de charges, positions contraignantes, travail debout et piétinement, exposition aux bruits,

Déplacements (fréquence) : non

Travail sur écran (durée) : non

Utilisation du véhicule personnel : non

Accueil de public : oui

Régisseur : non

NBI : non

Autres :

Cotations liées au poste :

- Fonctions : 4
- Sujétions : 3

Compétences nécessaires à la tenue du poste

Savoirs (connaissances théoriques)

Notions d'ergonomie spécifique aux lieux d'accueil du jeune enfant,

Connaissance sur la psychologie infantile,

Connaissance sur le développement moteur, psychomoteur, sensoriel et affectif des jeunes enfants,

Connaissances des principes d'hygiène corporelle (toilette, change, habillement...),

Règle de base en diététique et hygiène alimentaire du jeune enfant,

Savoir-faire (être capable de)

Sens des responsabilités,

Capacité de gestion et d'organisation,

Identifier et respecter les besoins des enfants,

Mettre en œuvre des conditions nécessaires au bien être des enfants et à l'apprentissage de l'autonomie,

Savoir être (comportements)

Capacité d'écoute et d'analyse,

Sens du service public,

Savoir travailler en équipe,

Avoir le sens de l'accueil,

Sens de l'organisation (méthode et rigueur),